

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

(convoqué individuellement par écrit le 6 mars 2014)

Le Maire

Michel DAESCHLER



## SEANCE DU 13 MARS 2014



Sous la présidence de M. Michel DAESCHLER, Maire

Etaient présents :

**MM. les Adjoints :**

Paul SCHMID

Antoine HERTLING

André AUBELE

Martin PACOU

**Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :**

Stéphane GILLMANN

Fabien HOFFBECK

Germain KASTNER-SPEISSER

Bernard KAUFFER

Valérie KAYSER

Anita KIM-WEISHAAR

Raphaël KOENIG

Sonia MAHOU

Sophie MULLER

Jean-Claude NICOL

Antoine NOPPER

**Absents excusés :**

M. Bertrand HOEHN qui donne procuration à M. André AUBELE

Mmes Anita BOEHLER ET Nathalie SIGRIST



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

**2014 ó 10**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif, comparant les crédits prévus par le budget primitif et les décisions modificatives n° 1 et 2/2013 aux réalisations de l'exercice comptable 2013, présenté par M. le Maire,

VU que ce document comptable a été analysé en détail par la Commission des Finances le 3 mars 2014, laquelle propose au Conseil Municipal de l'approuver,

Après en avoir délibéré et désigné M. Paul SCHMID, Adjoint au Maire, membre de la commission des finances, président de l'assemblée municipale pour remplacer M. le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote,

**APPROUVE**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

le compte administratif de l'exercice 2013, document qui dégage les résultats suivants :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	1 038 939.74 p	0.00 p	1 038 939.74 p
INVESTISSEMENT	1 016 589.81 p	101 159.40 p	1 117 749.01 p

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation au compte 1068	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	1 975 010.82 p	0,00 p	0.00 p	1 975 010.82 p
INVESTISSEMENT	888 756.78 p	0.00 p	793 199.43 p	1 681 956.21 p

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

⇒ Excédent de fonctionnement : **936 071.08 p**  
⇒ Excédent d'investissement : **564 207.20 p**  
**1 500 278.28 p**

**2014 ó 11**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2013**

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **DECLARE**

à l'unanimité des membres présents et représentés

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2014 ó 12**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 936 071.08 ¤ de l'année,

### **DECIDE**

à l'unanimité des membres présents et représentés

♦ D'AFFECTER le résultat comme suit :

⇒ excédent de fonctionnement au 31.12.2013 : 936 071.08 ¤

affecté en totalité à la section d'investissement (dotation en réserve) compte 1068.

**2014 ó 13**

**OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2014**

Le Conseil Municipal,

## Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

VU le document « FDL 2014-N° 1259 COM » faisant ressortir le produit de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises calculé sur les nouvelles bases, dressé par la Direction Générale des Finances Publiques le 6 mars 2014,

VU la loi de finances pour 2014,

VU le Budget Primitif 2014,

### **DE C I D E**

#### **à l'unanimité des membres présents et représentés**

◆ DE MAINTENIR les taux de référence communaux de l'année 2013, soit :

⇒ taux de la taxe d'habitation	14,03 %
⇒ taux de la taxe sur le foncier bâti	7,43 %
⇒ taux de la taxe sur le foncier non bâti	37,16 %
⇒ taux de la cotisation foncière des entreprises	14,75 %

le produit fiscal pour 2014 se répartissant comme suit :

Nature de l'impôt	Bases prévisionnelles 2014	Taux 2014	Produits 2014
Taxe d'habitation	2 371 000	14,03	332 651
Foncier bâti	3 969 000	7,43	294 897
Foncier non bâti	46 300	37,16	17 205
Cotisation foncière des entreprises	3 473 000	14,75	512 268
		<b>TOTAL</b>	<b>1 157 021</b>

**2014 ó 14**

#### **OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2014 portant dotation du compte 6574 -allocations et subventions- d'un crédit de 70 000 €,

### **DE C I D E**

#### **à l'unanimité des membres présents et représentés**

◆ D'ALLOUER en 2014 les subventions aux bénéficiaires et pour les montants énoncés ci-dessous :

⇒ **compte 6574**

↳ Comité de la Croix Rouge de MOLSHEIM	50.00 €,
↳ Association CASCAD (Club d'Animation Sportive et Culturelle des Structures d'Accueil de DUTTLENHEIM)	50.00 €,

13 mars 2014

## Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

↵ Association des Amis et Parents des Enfants Handicapés « LES TILLEULS » de SCHARRACHBERGHEIM	50,00 €
↵ Association Française des Sclérosés en Plaques	50,00 €
↵ A.F.L.M. (Mucoviscidose)	50,00 €
↵ Association AIDES	50,00 €
↵ Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs »	50,00 €
↵ Association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM »	50,00 €
↵ Les Restaurants du Cœur	50,00 €
↵ Classes vertes, de découverte, de neige, voyages d'études	5 000,00 €
↵ Structure d'accueil périscolaire	60 000,00 €
↵ P.A.E. (Point d'Accueil et d'Écoute collège de DUTTLENHEIM)	750,00 €
↵ Jeunesse au Plein Air	300,00 €
↵ Divers	3 500,00 €

**2014 à 2015**

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal,

VU le projet du budget primitif 2014 dressé par le Maire et analysé article par article par la Commission des Finances le 3 mars 2014,

Après examen détaillé du projet du budget proposé pour 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **DE C I D E**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ◆ **D'ARRÊTER** le budget primitif pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de

⇒ fonctionnement à	<b>1 832 874,00 €</b>
⇒ investissement à	<b>2 329 752,28 €</b>

les crédits étant votés par nature,

- ◆ **DE MAINTENIR**

⇒ **en dépenses**

le complément de rémunération -indemnité de service- alloué au personnel communal suivant délibération du 1<sup>er</sup> mars 1988, appliquant les dispositions prévues à cet effet par la loi du 26 janvier 1984 et de la circulaire du 16 mai 1984, à 100 % du traitement net indiciaire du mois de janvier,

la prise en charge des droits de transport pour la piscine du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune,

**13 mars 2014**

les frais de transport des enfants des écoles maternelle et élémentaire pour excursions ou manifestations d'intérêt éducatif, etc..., soit 800 ¤ pour l'école élémentaire et 400 ¤ pour l'école maternelle,

♦ D'AUTORISER le Maire à :

passer toute opération comptable dans le cadre des crédits ouverts par le budget primitif 2014,  
engager ou poursuivre les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par le budget primitif 2014.

**2014 6 16**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 6 ECOLE ELEMENTAIRE JEAN HANS ARP DE DUTTLENHEIM POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'École Élémentaire Jean Hans Arp de DUTTLENHEIM du 23 janvier 2014 sollicitant une participation financière pour une classe de découverte en Allemagne au Naturfreundehaus à KNIEBIS du 12 au 16 mai 2014,

CONSIDERANT que 2 élèves domiciliés à ERNOLSHEIM-BRUCHE participeront à ce séjour,

**DE C I D E**

- ♦ D'ATTRIBUER une subvention de 5 ¤ par jour et par élève,
- ♦ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2014 6 17**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 6 ECOLE JOIE DE VIVRE DE STRASBOURG POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'École Joie de Vivre de STRASBOURG du 20 février 2014 sollicitant une participation financière pour une classe de découverte à LORENTZEN (67430) du 19 au 23 mai 2014,

CONSIDERANT qu'un élève domicilié à ERNOLSHEIM-BRUCHE participera à ce séjour,

**DE C I D E**

- ♦ D'ATTRIBUER une subvention de 5 ¤ par jour et par élève,
- ♦ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2014 ó 18**

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALOUETTES ó MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE

Le Conseil Municipal,

VU les travaux d'aménagement de la rue des Alouettes,

VU la convention relative à l'opération d'effacement des réseaux aériens de télécommunications rue des Alouettes,

VU la participation financière de la commune d'un montant de 4 000 ¤ H.T. pour les prestations réalisées,

### **DECIDE**

- ♦ D'APPROUVER la convention à intervenir entre la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE et ORANGE relative à la suppression des câbles aériens existants de télécommunications situés rue des Alouettes à ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ♦ D'APPROUVER le montant de la participation financière de la commune s'élevant à 4 000 ¤ H.T.,

### **AUTORISE**

- ♦ le Maire à signer la convention susvisée.

**2014 ó 19**

OBJET : SECTION RELAIS FAMILLES ó MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET FAMILLES RURALES ó ASSOCIATION D'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Le Conseil Municipal,

VU la création de la Section Relais Familles par Familles Rurales,

CONSIDERANT que la commune mettra à disposition de Familles Rurales le bureau social avec ses équipements situé à la mairie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir les modalités de cette mise à disposition des biens mobiliers et immobilier appartenant à la commune,

VU le projet de convention établi à cet effet,

### **DECIDE**

- ♦ D'APPROUVER la convention à mettre en place entre la commune et Familles Rurales,

- ◆ DE FIXER le tarif de mise à disposition du bureau social et de ses équipements comme suite :
  - prix forfaitaire de 400 p/an charges comprises, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers.

**2014 ó 20**

**OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES**

▪ **Parc des Sports**

Profitant des travaux de rénovation du tapis synthétique du terrain de football, un tableau d'affichage sportif sera installé à l'angle Nord-Est du terrain.

▪ **Acquisition d'un échafaudage**

Afin de pouvoir effectuer certains travaux en hauteur en toute sécurité, la commune procédera à l'acquisition d'un échafaudage mobile.